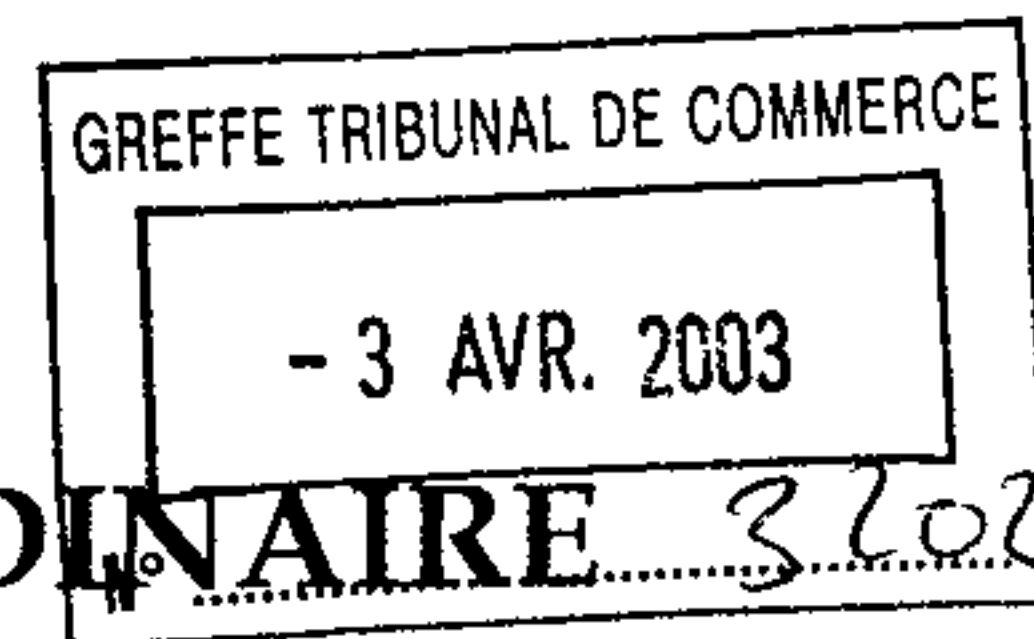


391661295 N°



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 3202 DU 19 JUIN 2002

-----

Le dix neuf juin deux mille deux, à 8h, les actionnaires de la Société S.A. FRANCIS FAYOLLE, société anonyme au capital de 2 400 000 € divisé en 1.518.360 actions de 1,58 €, dont le siège est à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val d'Oise), 1 avenue Kellermann,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Francis FAYOLLE, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Bruno FAYOLLE et Madame Isabelle LEGRAND, les deux actionnaires présents et acceptant qui représentent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Claude CHAILLIE est désigné comme secrétaire.

Messieurs les commissaires aux comptes, régulièrement convoqués par lettres recommandées avec avis de réception, assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart des actions composant le capital social.

L'Assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur le Président déclare que les documents suivants ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais légaux :

- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice 2001 ainsi que les comptes consolidés.
- Le rapport de gestion du conseil d'administration.
- Le rapport de gestion du Groupe.
- Les rapports des commissaires aux comptes.
- Le texte des résolutions proposées.
- La liste des administrateurs.
- La liste des actionnaires.
- Le tableau des résultats des cinq derniers exercices.
- Le tableau des filiales et participations.

Monsieur le Président met ces documents à la disposition de l'assemblée, ainsi que :

- Les statuts.
- La feuille de présence.
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- Les copies des lettres de convocation et des avis de réception.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes et conventions - Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Démission et nomination du co-commissaire aux comptes

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration, ainsi que des rapports des commissaires aux comptes.

La discussion est ensuite déclarée ouverte. Diverses observations sont échangées.

Enfin, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour, sont, successivement, mises aux voix :

#### 1ère résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 225 - 38 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions et leur exécution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les administrateurs intéressés ne prenant pas part vote.

#### 2ème résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice 2001 ainsi que sur la gestion de ses filiales comprises dans la consolidation et du rapport de gestion du Groupe et la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 3ème résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 4ème résolution

Le co-commissaire titulaire de la Société J.M.H. Conseil ayant donné sa démission, l'Assemblée nomme pour le remplacer, M. Jean-Michel HELENNE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Handwritten signatures and initials in black ink, including a stylized 'BF' and several other marks.

### 5ème résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2001 s'élevant à 177 054,69 € à la réserve générale

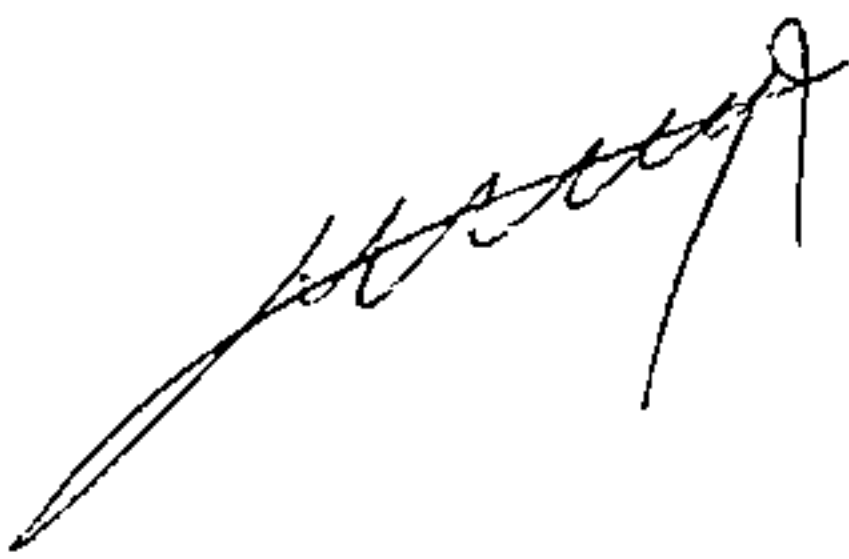
Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes répartis par action au titre des trois exercices précédents ont été les suivants:

|                                    |                   |
|------------------------------------|-------------------|
| - exercice 1998 : dividende 0      | avoir fiscal 0    |
| - exercice 1999 : dividende 0      | avoir fiscal 0    |
| - exercice 2000 : dividende 0,09 € | avoir fiscal 0,05 |

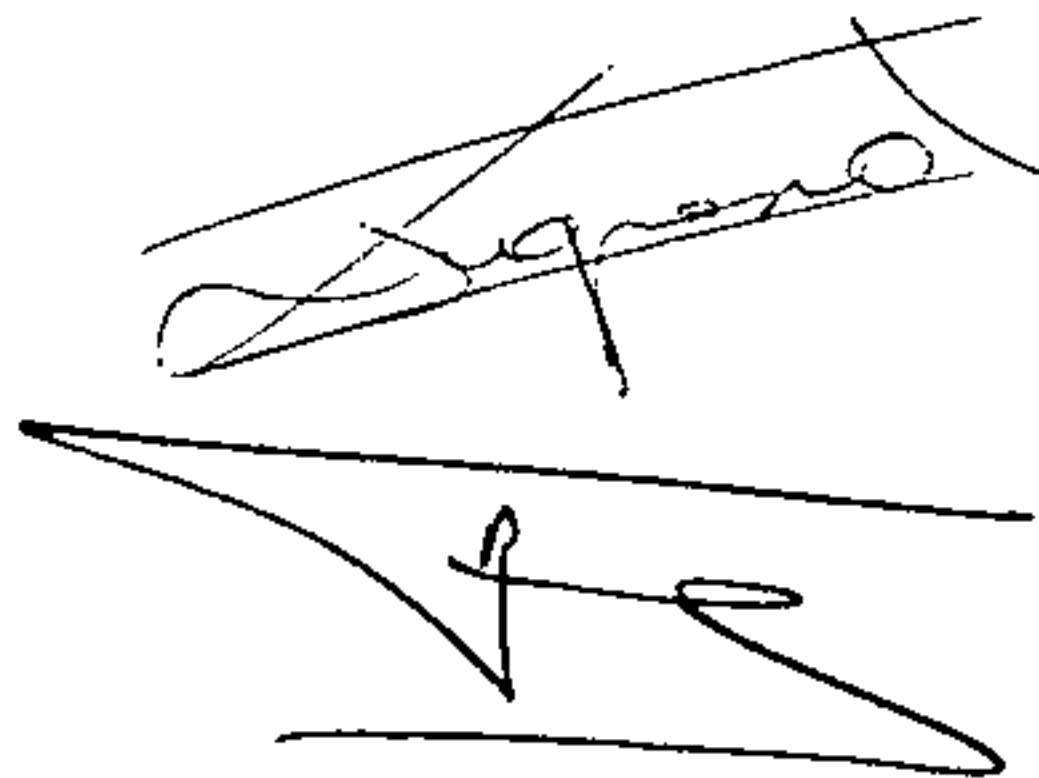
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 8 h 15 et les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal.

Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire

